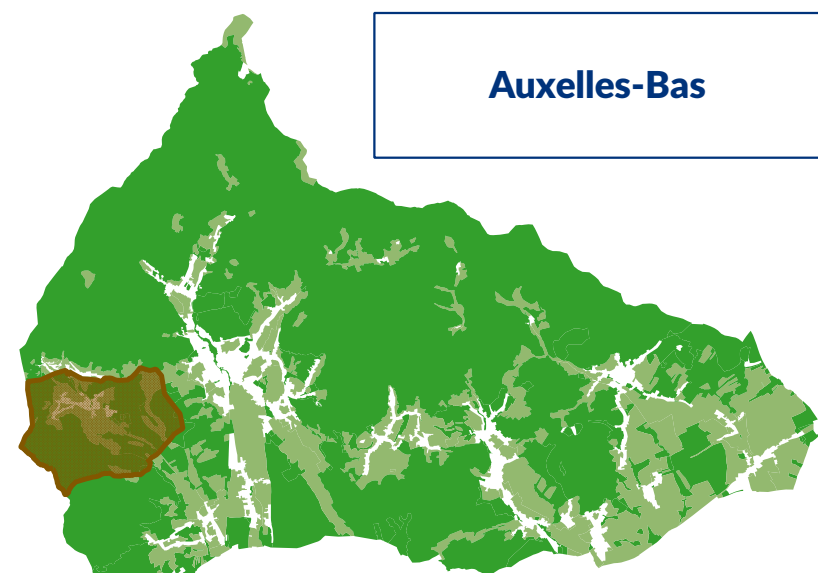




Zones urbaines

UaB	Secteur mixte de cœur de ville
UaC	Secteur mixte de cœur de ville / village
UaF	Secteur mixte de faubourg et de village-rue
UaE	Secteur résidentiel composé
UaH	Secteur résidentiel mixte
UaD	Secteur résidentiel pavillonnaire
UE	Secteur à vocation d'activités (UEa à UEh)
UF	Secteur mixte à l'urbanisation diffuse
UGa	Secteur d'équipements
UGc	Secteur des casernes à Gironnagay
UGi	Secteur de loisirs
UG	Secteur permettant l'accueil d'une gendarmerie
UH	Secteur mixte en transition

Zones à urbaniser

- | | |
|------|---|
| 1AU | Secteur mixte à vocation d'habitat
(court terme) |
| 2AUe | Secteur à vocation d'activités
(long terme) |
| 2AUt | Secteur à vocation touristique
(long terme) |
| 2AUI | Secteur à vocation touristique
(long terme) |

Zones agricoles

- A** Espace agricole
Ae Espace agricole d'intérêt écologique
- Zones naturelles et forestières**
- N** Espace naturel et forestier
Nca Secteur de carrière
Nce Espace naturel et forestier d'intérêt écologique
Ngol Secteur dédié au golf
NL Secteur à vocation de loisirs
Np Secteur dédié à l'accueil d'énergies renouvelables

--- Limites des zones

Cadastre

- Commune
 Parcelle
 Bâtiment
 Bâti dur
 Bâti léger
 Divers
 Cimetière
 Piscine
 Hydrographie
 Plan d'eau (DDT, 2021)
 Cours d'eau

Prescriptions

-  Espace boisé classé (R151-31-17)
 -  Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général (R151-31-23)
 - ① Anciennes décharges et dépôts
 - ② Autres secteurs inconstructibles
 - ③ Zones humides
 - Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général (R151-34-17)
 -  Interdite logement
 -  Zones humides
 -  Emplacement réservé (R151-34-47, R151-38-47, R151-41-38, R151-42-38, R151-50-37)
 -  Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre Culturel, Historique, architectural (R151-43-37)
 -  (Emblématique, Industriel, Remarquable)
 -  (Militaire, Ouvrier)
 -  (Anciennes fermes)
 -  (Maison de ville)
 -  Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (R151-43-37) (R1-00)
 -  Dénoms du paysage à préserver pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (R151-43-37) (R1-00)
 -  Dénoms de constructibilité architecturale et trame verte et bleue (R151-43-47 et R151-48-37)
 -  Hale
 -  Boisement
 -  Ripioyle
 -  Verger
 -  Verger
 -  Biens d'habitation classés ayant fait l'objet d'extensions ou d'annexes en zone A ou B (R151-22-37) (R1-00)
 -  Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (ITECAL) en zone A ou B (R151-23-37 et R151-25-27)
 -  Diversité commerciale à préserver (R151-37-47) (R1-00)
 -  Voies, chemins, transport public à conserver et à créer (R151-38-37) (R1-00)
 -  Marge de relief (R151-39)
 -  Bande d'implantation des constructions (R151-39)
 -  Secteur d'OAP (R1-00)

